



## Résiliation placement cmb

Par **Sedial**, le **05/03/2016** à **10:17**

Bonjour

J ai placé l'an dernier une certaine somme dans un "patrimoine options" au CMB

Qui était aux dires du conseiller : un placement qui était au mini à 3% de rentabilité (placé pour 8 ans )

1ère année écoulée = moins 4 % ... !

Je crains que cela ne soit que le début et je souhaiterais résilier ce contrat par crainte d une lente descente de mon petit capital durement gagné

Certes il y aura des frais

Mes questions : sont ils négociables ???

Et où placer cette somme (50 0000€) qui est peu mais qui pour moi est bcp

Merci de votre reponse